



ORDRE DU JOUR

Réunion Secteur 3 du 9 & 10 octobre 2026
A ARC & SENANS (JURA)

PARTICIPANTS : C Caillier, F Vallet, H Zaid, J Thibert, D Vincent, D Rolet, D Fay, B Herbst, P Leritz, D Lecoanet, R Molle, P Paulet, C Saulner.

Vendredi 9 OCTOBRE de 17h à 19h

Ouverture par Didier VINCENT, Président du District du Jura

- D Vincent accueille les participants et fait les excuses en particulier de Michel Aucourt (auquel nous présentons nos vœux de bons rétablissement), présente une vidéo qui vante les paysages, le comté et les spécificités du Jura.

Ensuite il présente son district ses effectifs, ses clubs et son organisation avec son VP Jean Luc Netzer

- **Démographie, géographie et situation économique du Jura**
- Département de 252 000 habitants, 192 communes, villes principales: Lons-le-Saunier (16 000), Dole (23 000), Saint-Claude (8 000, en baisse depuis 20 ans).
- Recul industriel à Saint-Claude (ex-Plastic Vallée, sous-traitance automobile Peugeot) avec pertes d'emplois; Moirans-en-Montagne (Smoby, Musée du Jouet); Saint-Claude (capitale du diamant et de la pipe).

Situation du football dans le Jura

- Clubs passés de ~120 à un peu plus de 60; licenciés: 10 300 en juin 2026, 8 800 au 8 octobre 2026; démarrage difficile, ralentissement marqué en "foot animation".

Organisation du séjour dans le Jura (9–10 octobre 2026)

- Soirée: dégustation, apéritif, repas, convivialité.
- 10 octobre: petit-déjeuner à 7h30; départ pour Dole à 8h15; visite guidée du vieux Dole à 9h00, puis musée Pasteur; déjeuner proche du musée;

Intervention de Marc Touchet, Président de l'ANPDF

ANPDF et actualités fédérales

- Importance de la mobilisation et des échanges au sein de l'ANPDF; retour positif sur le congrès de Pau; prochain congrès à Saint-Brieuc les 10–11 septembre 2027..
- Rappel des adhésions à l'ANPDF pour renforcer la solidarité.
- Assemblée générale FFF reportée au 9 janvier : une visioconférence pour valider les comptes avant le 31 décembre.

Répartition des voix au sein de la Fédération

- Projet de loi réduisant le poids des entités professionnelles de 33% à 25%; 8% de voix à redistribuer.
- Collège des instances: districts 65%, ligues 35% (actuel). Proposition soutenue: conserver 65/35 pour les 8% supplémentaires (positions Jean-François Villotte).
- Ouverture à concéder une part aux clubs amateurs si nécessaire, anticipation que les ligues chercheront davantage de voix (références à anciennes répartitions proche 48,5/51,5) mais le débat porte juridiquement uniquement sur les 8% supplémentaires.
- Participation des clubs amateurs au vote de l'AG historiquement faible (~37% ou ~1/3), mais perspective de hausse; rôle des présidents de district comme relais; idée évoquée d'un pourcentage fixe pour les clubs.

Modification des statuts des ligues et modes de scrutin

- Deux options proposées pour ligues: Option A 60% clubs / 40% districts (perte de 9 pts pour districts vs 51/49), Option B 100% clubs (modèle BFC).

- Regret de n'avoir que deux options proposées; nécessité de réfléchir à des alternatives avant l'AG extraordinaire début janvier 2027.
- En BFC: 1 voix par tranche de 10 licenciés pour clubs de ligue, 1 voix par tranche de 30 pour clubs de district, sans plafond apparent.

Parité dans les comités directeurs de districts et de ligues

- Proposition évoquée d'imposer 25% de femmes en district; rapport de mission (Yann) et ses 16 préconisations non transmis officiellement (promesse de Philippe Diallo).
- Position: application de la loi uniquement, refus d'imposer une parité statutaire supplémentaire en district; crainte d'une parité 50% en ligue déshabillant les districts.
- Proposition secteur 3 Binômes homme-femme largement minoritaires; risque d'inefficacité en comités trop nombreux.
- Réaffirmation que le président de district doit siéger avec voix délibérative au CA de la Ligue.

Calendrier des collèges et AG

- Incertitudes sur les dates: réunion des collèges autour du 11/12 décembre; AG en visio avant le 31 décembre pour valider les comptes; textes LFP/Ligue présentés, rédaction sous trois semaines, échéance du 9 janvier 2027.

Règlement financier et obligations d'AG

- Nouveau règlement financier voté en AG FFF à décliner dans ligues/districts avant le 1er juillet 2027.
- Obligation de voter le budget avant le premier jour de la saison (impact dès 2028–2029); obligation d'avoir deux AG annuelles (budget avant 30/06 et à l'automne arrêté des comptes).
- Le règlement financier détaille les procédures internes (devis, factures, paiements, signatures différenciées); recommandation d'adapter un modèle et le faire voter par les clubs.
-

Ruissellement des fonds fédéraux vers ligues et districts

- Montants évoqués: "1 million" (complément subvention de fonctionnement aux ligues
- "2,3 millions"; supplément fixe d'environ 30% pour les contrats d'objectifs
- Lettre du président FFF n'explicite pas le ruissellement; promesse orale à Pau ou dans les réunions interrégionales que les fonds doivent descendre jusqu'aux clubs avec invitation à solliciter la FFF en cas de non-retour.
- Disparités de répartition selon ligues (40%, 60% conservés, etc.); demande d'un cadrage national (plancher/plafond) pour l'équité.

Échanges ligues–districts et répartition financière

- Besoin d'augmenter la fréquence des réunions entre collèges (minimum deux par an) avec ordre du jour centré sur sujets concrets; réunion commune à l'automne.
- Laisser chaque ligue discuter avec ses présidents de district sous directives communes pour lever blocages locaux.
- Droits de mutation: critique de l'absence de retour aux districts; exemple 550 000 € avec suggestion de 26% (~130k) de retour; constat que 50–70% des mutations concernent des joueurs du district; certains districts compensent par surcotisations (+2 à +8 €).

Tarification des licences, budgets et soutenabilité

- Écarts de tarifs: licence senior autour de 32 € vs 22 € auparavant; variations territoriales (18 € vs 25 €); surcotisations district (2 €, 3,75 €, 6–8 €).

Gouvernance et sensibilisation lors des AG

- Souhait d'AG à dominante financière pour expliquer les coûts aux clubs et essayer d'éviter les fragilités financières des Clubs (document étude du district de la Moselle à recevoir)

Samedi 10 Octobre de 8h30 à 11h30

Retour sur le congrès à Pau

M Touchet, le Président revient sur la pleine réussite du congrès de Pau organisé de main de maître par le Président des Pyrénées Atlantiques dit « Miche Miche »

Les 3 ateliers sur l'arbitrage, le Foot des Petits et le forfait « Jours » a été très apprécié et le temps de pose entre chaque atelier a permis de limiter l'impression d'urgence.

Maintenant RDV dans le finistère où Maxime nous attend de pied ferme les 10 et 11 septembre 2027.

Travail sur les questions (voir document ci-joint) du Collège

Simplification des textes réglementaires et organisation des groupes de travail

- Objectif et périmètre : L'objectif officiel est la simplification, l'harmonisation, la suppression des textes obsolètes et la correction des incohérences. Le mandat des groupes de travail n'est pas de modifier la portée des textes, mais des inquiétudes émergent sur un allègement excessif qui pourrait créer des failles exploitables.
- Méthodologie : Il est convenu d'instaurer des temps d'échange dédiés (1h-1h15 par réunion) pour examiner les modifications, car les délais courts et le manque de recul sur les documents sont un problème. Les retours sur les propositions sont jusqu'ici majoritairement favorables.

ART 39 GROUPEMENTS & ENTENTES

- **Groupelements de clubs seniors**
- Une forte opposition s'est manifestée en raison du risque de détournement des règlements (contourner la notion d'entente), de création de "gros clubs" artificiels et de perte d'identité des clubs de village, essentielle à leur survie. Il est rappelé que 80-85% des fusions échouent pour des raisons d'identité locale. Une position ferme de "non" à l'inclusion des seniors dans les groupements a été exprimée.
-
- Article 39 (Groupements seniors et participation des U16-U19F) : Il est proposé de rendre possibles les groupements seniors masculins et d'autoriser les joueuses U16 à U19F à jouer dans une équipe de groupement senior féminin. La tendance est d'autoriser ces points dans le texte, en laissant aux règlements de compétition le soin de fixer des limites (ex: nombre de surclassées).
- Contraintes géographiques : Il est proposé de laisser les "territoires" (ligues/districts) définir une distance kilométrique à respecter pour autoriser une entente ou un groupement, en fonction des réalités locales.
- Obligations d'équipes de jeunes : Une discussion a eu lieu sur la définition des obligations en matière d'équipes de jeunes, en proposant de se baser sur le nombre de licenciés plutôt que sur le nombre d'équipes pour plus de clarté.
- La règle d'un minimum de 6 licenciés pour justifier une équipe en entente est rappelée. Il est nécessaire de revoir et préciser ces dispositions.
- Participation effective aux compétitions de jeunes : Il est rappelé que trois éléments sont requis : engagement, licences et participation effective (ex: 4 plateaux sur 7 en Bourgogne-Franche-Comté). Un point de contrôle interne est suggéré au 15 octobre pour vérifier les effectifs et quotas.

Mutations (jeunes, féminines et au sein d'un groupement)

- Mutations au sein d'un groupement : La proposition de supprimer le "cachet mutation" pour un joueur changeant de club au sein d'un même groupement a été débattue. Le risque principal est le "pillage" des joueurs des petits clubs par les plus grands sans compensation, surtout si la convention de groupement est rompue par la suite.
- Périodes de mutations pour jeunes et féminines : Il est discuté de repousser la date du 15 juillet, notamment pour les jeunes (jusqu'au 31 juillet) en raison des décisions familiales tardives. Un assouplissement est également souhaité pour les féminines en raison de l'offre de pratique plus réduite. Cependant, il est rappelé que les règlements visent à protéger les clubs et que tout assouplissement doit tenir compte des impacts sur les calendriers d'inscription des équipes.
- Mutation lors de la sortie d'un groupement : L'ambiguïté persiste sur le statut de mutation pour un jeune quittant un club qui se retire d'un groupement. Ce point doit être vérifié et clarifié dans les textes pour éviter les détournements.

ART 56 INDEMNITE PREFORMATION

Validation unanime de la proposition de partage de l'indemnité de préformation avec tous les clubs ayant eu le joueur en tant que licencié et non pas seulement les clubs l'ayant eu en U10, U11, U12, U13.

- **ART 64 & 156**

- Double licence et incohérences réglementaires : Des contradictions entre les articles 64 et 156 concernant les joueurs en double licence dans différentes pratiques (futsal, futnet) sur des compétitions nationales ont été identifiées et doivent être corrigées.
- Licence Futsal : Les pratiques varient entre les ligues concernant l'exigence d'une licence Futsal supplémentaire (coût, statut de double licence), créant des hétérogénéités à clarifier.
- Renouvellement des licences : Un accord de principe a été trouvé pour permettre un renouvellement automatique qualifié dès le lendemain, sauf en cas de changement de club.

- **Réglementation (Groupements/Jeunes) :**

- - Clarifier la règle de mutation pour les clubs quittant un groupement.
 - Proposer une réécriture des obligations jeunes (nombre de licenciés vs équipes).
 - Statuer sur la fusion du surclassement et les limites par catégories d'âge.
- Réglementation (Mutations) : Définir les dates des périodes de mutations pour jeunes et féminines et analyser les impacts.
- Réglementation (Licences) :
 - Statuer officiellement sur le renouvellement automatique des licences.
 - Corriger les incohérences sur la double licence (articles 64/156).
 - Clarifier la politique sur la licence Futsal au niveau des ligues.
 -

ART 70 CERTIFICAT MEDICAL

Politique médicale, certificats et responsabilités

- Gestion des certificats médicaux : La suppression potentielle des certificats médicaux obligatoires (ou questionnaires périodiques) a été largement débattue. De fortes inquiétudes ont été exprimées concernant la responsabilité juridique des présidents de clubs, districts et ligues en cas d'accident ou de décès, surtout avec la difficulté d'accès aux médecins dans les "déserts médicaux".
- Responsabilité en cas d'accident : Des cas juridiques ont été partagés, soulignant l'importance d'être assisté par un avocat spécialisé. La responsabilité peut être dérogée si le rôle d'organisateur de la compétition (district) est bien distingué de l'affiliation des licenciés (clubs)

- **ART 73 SURCLASSEMENT**

Surclassement et santé des jeunes : Une alerte a été lancée sur les risques médicaux (périostite, croissance) liés à un assouplissement excessif des règles de surclassement. Il est proposé de fusionner le "simple" et le "double surclassement" et de limiter le nombre de catégories d'âge (3 pour les garçons, 4 pour les filles) dans une compétition jeune, tout en maintenant des autorisations spécifiques

ART 89 DELAI DE QUALIFICATION

Cet article n'entraîne pas de remarques particulières et l'ensemble des présents y est favorable

ART 92 PERIODE DE MUTATION

L'assemblée serait favorable à décaler la date du 15 au 31 juillet pour les Jeunes principalement (affectation dans les écoles) et éventuellement pour les Féminines

Article 98 – Changement de club des jeunes (U6 à U15)

- Règle actuelle : changement interdit sauf même département/district ou à moins de 50 km ; 100 km au niveau régional.
- Propositions : supprimer les notions de district/ligue pour s'adapter aux clubs en frontière ; étendre/clarifier pour U13 ; aligner le règlement des filles sur celui des garçons.
- Débat sur la distance : maintien de 100 km privilégié ; certains suggèrent 150 km selon les territoires.
- Conclusion : tendance à conserver 100 km au régional ; décision finale à acter.

ARTICLE 117 – Cachet mutation (dispense pour “distance significative”

- Le terme “significative” jugé trop vague ; risque d'interprétation et d'inégalités.
- Avis du bureau : limiter la dispense aux compétitions départementales.
- Forte opposition : complexité (“usine à gaz”), difficulté de contrôle d'un cachet hybride.
- Conclusion : proposition largement rejetée.

Article 160 – Nombre de joueurs mutés (période/hors période)

- Proposition initiale : supprimer la notion “hors période” pour le nombre de mutations, tout en la gardant pour la procédure (accord du club quitté).
- Justifications : affectations scolaires tardives des jeunes (après le 15/07) et changements professionnels des seniors.
- Discussions : inquiétude sur la fragilisation des clubs (perte jusqu’à 6 joueurs après le 15/07 chez les seniors) ; pour les jeunes, passer de 2 à 4 hors période perçu comme risqué (pillage d’effectifs) malgré les contraintes scolaires.
- Position du groupe : maintenir la distinction période/hors période pour les seniors ; proposer de repousser la fin de période normale au 31 juillet pour les jeunes.
- Conclusion : majorité pour garder les deux périodes, avec ajustement de la date au 31 juillet pour les jeunes ; synthèse à remonter au bureau et aux instances.

Mutations hors périodes et protection des clubs

- Consensus : ne pas assouplir les règles hors périodes, sauf l’ajustement de date (31 juillet).
- Préoccupation forte pour la protection des petits clubs et la cohérence avec l’esprit des textes antérieurs.
- Calendrier : collège possiblement en décembre, assemblée en janvier ; souhait de disposer des conclusions du groupe avant le collège ; coordination à poursuivre (réunions de secteur fin novembre, échanges avec “Jean-Jacques” et collègues le 22).

•

ART 167 Participation des Joueurs des Equipes supérieures

Hierarchie des équipes (“équipe supérieure”)

- Débat sur la hiérarchie entre catégories d’âge (U16-U19) et niveaux (R1/R2/Ligue/District), y compris Nationaux vs Seniors, équipes “une”/“réserve”.
- Constat de complexité et hétérogénéité locale ; besoin de clarification et d’alignement des textes/paramétrages.
- Conclusion : pas de décision ; demande d’un tableau clair et d’une doctrine opérationnelle.

Article 226 – Purge des sanctions disciplinaires

- Options discutées : maintien du texte avec paramétrage FMI pour détecter les suspendus ; suppression des suspensions à temps ; option mixte (petites sanctions 1 à 4 matchs purgées dans l’équipe concernée, au-delà suspensions à temps pour toutes les équipes).
- Aspects techniques : nécessité d’un paramétrage informatique fiable pour éviter les confusions.
- Discussions complémentaires : retour à des suspensions à durée (1 à 3 mois) plutôt qu’au nombre de matchs, gestion des trêves (neutralisation ou découpage des périodes), barèmes à définir.
- Majorité favorable à une suspension à temps (option 3) avec gestion FMI ; modalités précises et traitement des trêves à clarifier.

•

ART 1.3 du Barème Disciplinaire

- Cumul des avertissements : LFP envisagerait 5 avertissements sur période étendue ; suggestion de conserver la règle actuelle (3 en 90 jours) en attendant une réflexion plus approfondie.

Echange sur les pratiques : Application du carton blanc

- Carton blanc : divergences d’application (Grand Est = jaune + 10 minutes, codifié J2 ; Bourgogne-Franche-Comté = “blanc-blanc” non assimilé à jaune). L’uniformisation est bloquée tant que les ligues diffèrent ; pas de modification FMI.

Cartons et rôles (capitaine/vice-capitaine)

- Variations locales sur l’attribution du carton blanc (y compris au coach) ; besoin de clarifications sur les rôles de capitaine/vice-capitaine (gardien, sorties de capitaine).

Conseiller en développement : Positionnement d'un centralisateur en Ligue ?

Gouvernance, coordination et formation

- Coordinateurs de ligue et développement associatif : crainte de mainmise des ligues sur les missions des conseillers de district ; besoin de clarifier mandat, chaîne hiérarchique et périmètre.
- Formation et financement (CTA, FIA, droits de formation) : rôles Ligue/District à clarifier ; manque de formateurs ; vérifier des remboursements (ex. 320 € via ATS).
- Orientation : districts force de proposition, respect de la subordination locale ; cartographier les missions et éviter les dérives vers des tâches régionales.

Présentation d'un sujet sur le coût d'une licence par C Sollner président de la Moselle

Coûts des licences et cotisations des clubs

- Retour d'expérience Moselle : communication aux clubs et lettre ouverte aux parents pour expliciter le coût réel d'un licencié ; argumentaire bien reçu, notamment en rural.
- Étude de coûts par catégorie :
 - Foot animation : 200 à 300 €/an
 - Foot à 11 jeunes : 300 à 400 €
 - Seniors : 600 à 1 000 € (ex. club de R2 avec entraîneur BEF à 700-800 €/mois)
- Constat : coût réel élevé par rapport aux cotisations ; opportunité d'augmenter les cotisations avec pédagogie.

Fin de la réunion à 11h35

Prochaine réunion dans l'YONNE le 23 et 24 AVRIL 2027, à bientôt Christophe CAILLIET

Merci à Jérôme Thibert pour l'enregistrement et le travail de prépa du C R par l'IA

A BIENTOT

Daniel & Patrick